

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/02/08

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six

le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 26

Monsieur Alain CAYET

Présents : 20

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -

Votants : 21

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -

Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

AT

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Détermination des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026.

Aussi, il vous est proposé de reconduire les taux 2025 en 2026 selon le tableau suivant :

TAUX 2025	COEFFICIENT DE VARIATION	TAUX 2026	BASES IMPOSITION PREVISIONNELLES 2026	PRODUIT CORRESPONDANT
TAXE HABITATION 12,84		#DN/0! 12,84		0 €
TAXE FONCIERE 36,75	#DIV/0!	#DN/0! 36,75		0 €
FONCIER NON BATI 59,53	(1)	#DN/0! 59,53		0 €
(1) Produit fiscal attendu sans augmentation des taux				
Détail des Allocations Compensatrices notifiées:				
Compensation Taxe Habitation - Article 74835				
Compensation Taxes Foncières - Article 74834				
Compensation Taxes Professionnelles - Article 748314	- €			
Total des Allocations Compensatrices	- €			

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.

